Archives parlementaires

Lecture de l'adresse de la société populaire de Saint-Quentin félicitant la Convention et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de l'adresse de la société populaire de Saint-Quentin félicitant la Convention et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 8 brumaire an II (29 octobre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 11;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41186_t1_0011_0000_4;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

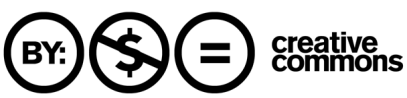

« L'irruption des rebelles de la Vendée sur la rive droite de la Loire, après avoir été battus et exterminés sur la gauche de ce fleuve, vient d'être, pour nous républicains, l'occasion de déployer une énergie qui nous promet la prochaine destruction de ces brigands, que le désespoir seul conduit et arme maintenant.

« La garde nationale de Rennes s'est levée tout entière; elle est en marche sur l'ennemi commun. Le Morbihan se met en marche aussi à la voix de Prieur. Les Côtes-du-Nord s'ébranlent. Le département de la Manche se lève tout entier à la voix de Garnier, de Saintes. Enfin, tous les citoyens, indignés de voir leur sol souillé par des fanatiques et des royalistes, ne reviendront dans leurs foyers qu'après l'entière destruction des Vendéens; ils sont à Laval, mais la trahison qui a livré cette ville ne restera pas longtemps impunie. »

Les administrateurs du district de Béziers invitent la Convention à rester à son poste et demandent un secours de 300.000 setiers de blé pour la subsistance des administrés de leur district.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », et renvoi de la demande de grain à la commission des subsistances (1).

La Société populaire de Saint-Quentin, dans une adresse à la Convention nationale, s'exprime ainsi :

« Vous avez fondé la République, vous avez fait tomber la tête du tyran; par ces traits de courage, vous avez ébranlé tous les trônes, et frappé d'effroi les vils despotes qui les ont usurpés pour le malheur des peuples.

« Nos ennemis intérieurs, déjoués alors dans leurs perfides projets, parurent eux-mêmes anéantis; mais bientôt, relevant une tête audacieuse, ils tentèrent un dernier effort. De là, les factions impies et royalistes qui éclatèrent de toutes parts sous les dénominations de Brissot, de Roland et de la Gironde; de là les trahisons, les accaparements, les agiotages; de là les torches fanatiques qui se secouèrent dans les départements; de là enfin, les criminelles adresses qui, trop longtemps, profanèrent votre sein; elles ne tendaient qu'à avilir la représentation nationale, et à faire de la République une effroyable Vendée.

« Périssent à jamais les monstres qui enfantèrent cet affreux projet! car ils y furent entraînés, non par l'erreur, mais par le crime.

« Arbitre des destins de la République, sainte Montagne, c'est à ta mâle énergie que nous devons la destruction de ces pygmées : encore une fois tu sauvas la patrie dans les journées mémorables des 31 mai, 1er et 2 juin.

« Représentants, il vous était réservé d'entreprendre le grand œuvre du salut de la patrie; son bonheur et votre gloire en réclament de vous le complément; restez à votre poste, vous êtes investis de la confiance nationale, c'est sur elle que vos travaux reposent. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société républicaine de Saint-Quentin (2).

La Société républicaine de Saint-Quentin à la Convention nationale.

« A Saint-Quentin, le 8 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

» Citoyens représentants,

« Depuis trop longtemps la patrie gémissait sous le joug des tyrans; ses fers, forgés par le plus affreux despotisme, semblèrent se rompre à l'approche de prétendus régénérateurs des droits imprescriptibles et inaliénables du peuple. Investis par lui de ses pouvoirs et de sa confiance, il attendait d'eux le bonheur, tandis qu'une cour corrompue et corruptive, prodiguant les trésors de l'État, achetait au poids de l'or, dans le sein même des représentants, les indignes cyclopes qui devaient lui forger de nouveaux fers. Fière du succès de ses crimes, fière de ses nombreux partisans, cette cour se crut inexpugnable... Vous parûtes enfin, citoyens représentants, et la mort du tyran, ébranlant les trônes de l'univers, fit pâlir d'effroi les despotes interdits. Entourés de leurs satellites prêts à fondre sur vous, entourés de traîtres échappés à la vengeance populaire, ne consultant que le salut de la patrie et votre courage, par vous la République une et indivisible fut fondée, et nos ennemis intérieurs, déjoués dans leurs perfides projets, parurent eux-mêmes anéantis. Mais, bientôt, relevant leur tête audacieuse et criminelle, en se reproduisant sous de nouvelles formes, ils tentèrent un vain et dernier effort, de là les factions impies qui éclatèrent de toutes parts sous les dénominations de Rolandistes, Girondistes, royalistes et Brissotins, de là les accaparements et agiotages, de là les torches fana-

---

tous les efforts des brigands réunis pendant deux heures consécutives.

L'Assemblée renvoie cette lettre à l'examen de son comité de Salut public.

11

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

Le représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine écrit :

« La nouvelle du passage de la Loire, par les débris de l'armée catholique, vient d'être l'occasion du développement d'une énergie vraiment républicaine dans les départements de la ci devant Bretagne et présage la destruction totale du dernier des brigands. La garde nationale de Rennes a volé aux armes, toutes les villes voisines accourent. Le département du Morbihan s'est levé à la voix de Prieur et celui de la Manche, animé par Garnier, fait marcher ses phalanges du côté des rebelles qui se sont emparés de Laval. Je puis vous assurer que la trahison qui lui a livré cette place ne restera pas impunie. »

Cette lettre est renvoyée au comité de Salut public.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 185.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 186.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 761.